

## Les principes de base de la nationalité française

Formateurs :

Maîtres Clément DALANÇON et Laurent BARTOLOMEI  
Avocats au Barreau de Marseille

1 jour

### *PRESENTATION / CONTEXTE*

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La règlementation applicable à l'attribution et à l'acquisition de la nationalité française
- Les formalités à accomplir pour acquérir et/ou établir la nationalité française
- Les recours envisageables
- Les droits des étranger.e.s et les garanties dont ils/elles disposent.

### *CONTENU DE LA FORMATION*

Introduction :

- Les incidences du droit de la nationalité sur le droit des étrangers

Généralités et attribution de la nationalité française :

- Généralités en droit de la nationalité
  - Les principaux textes de loi ou réglementaires applicables
  - Possibilité de posséder une double nationalité
  - Un refus de délivrance d'un certificat de nationalité française (CNF) ou d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité française
  - Distinction majeure entre *l'attribution* de la nationalité française à la naissance (par l'effet de la loi) et *l'acquisition* de la nationalité française par une personne étrangère
- L'attribution de la nationalité française à la naissance
  - La nationalité française par filiation (« le droit du sang »)
  - La nationalité française à raison de la naissance en France (« le droit du sol »)
- Procédure en matière d'attribution de la nationalité française
  - La preuve de la nationalité française
  - La demande de certificat de nationalité française (CNF)
  - Les voies de recours en cas de refus de délivrance d'un CNF
  - L'action déclaratoire de nationalité française
- L'acquisition de la nationalité française
  - Par décret de naturalisation ou de réintégration
  - par déclaration de nationalité
  - Acquisition automatique de la nationalité française (pour certains mineurs)



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

## COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

## OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel.

## PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

### ❖ Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :

- (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
- (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

**Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :**

- **atelier de base** aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- ❖ **Prérequis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :**
  - Savoir lire et écrire le français

**MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

**MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

*Dernière mise à jour : janvier 2026*